

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC DE CHARLEVOIX**  
**MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-HILARION**

**PROCÈS-VERBAL**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2026**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité Paroisse de Saint-Hilarion, tenue le 9 mars 2026 à 19 h 30, à l'endroit ordinaire des réunions du conseil sous la présidence de monsieur Patrick Lavoie, maire, et en présence des conseillers suivants :

Monsieur Jimmy Gauthier, conseiller poste 1;  
Monsieur Dominique Tremblay, conseiller poste 2;  
Madame Cathy Tremblay, conseillère au poste 3;  
Madame Guylaine Morel, conseillère au poste 4;  
Madame Ariane Boivin, conseillère au poste 5;  
Monsieur Jean-Claude Junior Tremblay, conseiller au poste 6;

Lesquels sont tous membres du conseil municipal et forment quorum.

Madame Nathalie Lavoie, directrice générale et greffière-trésorière, agit comme secrétaire d'assemblée.

**Consultation publique concernant le règlement numéro 480 à 19 h.**

**ORDRE DU JOUR**

1. Mot de bienvenue et constatation de quorum;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2026;
4. Adoption des comptes à payer du mois de février 2026;
5. Adoption des factures non inscrites dans la liste des comptes à payer du mois;
6. Adoption du règlement numéro 480 intitulé « Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiment »;
7. Avis de motion – Règlement numéro 481 -Règlement édictant le code de d'éthique et de déontologie des élus municipaux;
8. Présentation et dépôt du projet – Règlement numéro 481 Règlement édictant le code de d'éthique et de déontologie des élus municipaux;
9. Service incendie : Dépôt du Rapport d'opération en matière de protection incendie de la MRC de Charlevoix 2025;
10. Service incendie – Dépôt et adoption du Rapport d'activités annuel du schéma de couverture de risques incendie pour l'année 2025;
11. Adoption du Programme d'inspection, d'évaluation et de remplacement des équipements et accessoires d'intervention de la MRC de Charlevoix;
12. Demande d'aide financière concernant le volet -Coopération et gouvernance municipal du Fonds régions et ruralité, sous volet-Coopération intermunicipale;
13. Demande au Fonds FRR de la MRC de Charlevoix pour le projet de « pumptrack »;
14. Demande de dérogation mineure numéro 174 – 9328-1350 Québec Inc. (lot 5 721 587);
15. Autorisation du dernier versement annuel à messieurs Herman, Laval et Yoland Audet ainsi qu'à madame Lise Audet en lien avec l'acquisition du terrain portant le numéro de lot 5 719 475;
16. Chambre de commerce de Charlevoix : Invitation au Gala Charlevoix Reconnaît 2026;

17. Offre de formation APSAM, Creusement, excavation et tranchée : Travailler de façon sécuritaire;
18. Autorisation d'achat pour la fourniture de système de protection contre les chutes des installations pour espaces clos;
19. Autorisation d'achat d'équipements incendie (habits de combat, casques, ensemble pour feu de forêt et ensemble RTI « Lifeguard »), ventilateur, couverture, boyaux);
20. Renouvellement du permis d'exploitation (droits de diffusion cinéma);
21. Décompte #3 – Réfection du chemin Principal (entre la rue de la Scierie et la rue des Champs);
22. Désignation d'un représentant du conseil municipal à la table d'action territorial Céma santé Charlevoix;
23. Envol Charlevoix : Offre de billets de tirage au profit de leur organisme;
24. Rendez-vous national du développement local 2026;
25. Terrain de monsieur Yvon et André Claveau;
26. Autorisation de demande d'assistance financière aux célébrations locales et régionales de la fête nationale du Québec;
27. Soumission pour l'achat de lampes UV et de gaines protectrices;
28. Soumission pour l'achat d'un colorimètre;
29. Entente intermunicipal relative à l'achat, à l'installation et à l'exploitation d'un réservoir incendie Municipalité de Saint-Urbain et Saint-Hilarion;
30. Atelier conférence gratuit de Formation Alpha Charlevoix;
31. Représentation, informations et suivis divers;
32. Courrier;
33. Affaires nouvelles;
  - 33.1 Grand-Prix Cycliste et le Granfondo de Charlevoix : Demande d'autorisation de passage et d'affichage temporaire pour la 28<sup>e</sup> édition;
  - 33.2 Fête de Pâques;
  - 33.3 Demande d'aide financière à l'Entente de développement culturel de la MRC de Charlevoix (fête de Pâques);
  - 33.4 Autorisation d'achat pour les équipements sportifs prévus dans l'Entente de partenariat du projet Circonflexe de l'ULSCN;
  - 33.5 Semaine de l'action bénévole 2026 : Activité de reconnaissance des bénévoles;
34. Période de questions;
35. Levée de l'assemblée.

## **1- MOT DE BIENVENUE ET CONSTATATION DU QUORUM**

---

À 19 h 30, monsieur Patrick Lavoie, maire, président de l'assemblée, ayant constaté le quorum, procède à l'ouverture de la séance ordinaire par un mot de bienvenue.

**2026-03-01**

## **2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Il est proposé par Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour avec dispense de lecture, tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

**2026-03-02**

## **3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 FÉVRIER 2026**

---

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2026;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Cathy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 9 février 2026 tel que déposé.

**2026-03-03**

#### **4- ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE FÉVRIER 2026**

---

Il est proposé par Jimmy Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** les comptes à payer pour un montant 88 893.97 \$ (journal des achats # 1536-1539, journal des déboursés # 1520-1521-1522, chèques # 18658 à 18699, prélèvements # 1995 à 2012) sont acceptés tel que rédigés et communiqués et le conseil en autorise les paiements.

**QUE** les comptes déjà payés pour un montant 139 054.58 \$ (journal des achats #1535-1537-1538-(1540), journal des déboursés, #1515-1516-1517-1518-(1519), chèques #18648 à 18657 (chèque 18652 annulé), prélèvement #1991 et #1994) et les salaires nets pour un montant 42 806.83 \$ (dépôts # 511095 à 511166), sont acceptés.

**2026-03-04**

#### **5- ADOPTION DES FACTURES NON INSCRITES DANS LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS**

---

Il est proposé par Guylaine Morel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal autorise le paiement des factures suivantes :

It Cloud				129.81 \$
Alsco				184.64 \$
Hydro Québec				371.71 \$
Guêpe Charlevoix				267.00 \$
Mathilde Fortier				574.88 \$
Camp Le Manoir				318.00 \$
Loisirs de St-Hilarion INC.				238.06 \$
Papeterie Saint-Gilles				459.90 \$
Hydro Québec				41.68 \$
				<u>2 585.68 \$</u>

**2026-03-05**

#### **6- ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 480 INTITULÉ « RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS »**

---

**ATTENDU QUE** selon les modifications apportées à l'article 145.41 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme toute municipalité est tenue de maintenir en vigueur un règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments;

**ATTENDU QU'UN** tel règlement doit être adopté avant le 1er avril 2026 ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Hilarion souhaite adopter un tel règlement afin de disposer de nouveaux outils pour assurer la bonne qualité et la bonne conservation des bâtiments de son territoire;

**ATTENDU QUE** le premier projet de règlement a été adopté le 9 février 2026;

**ATTENDU QU'UNE** assemblée de consultation publique a été tenue le 9 mars 2026;

**En conséquence**, il est proposé par Ariane Boivin, appuyée par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**QUE** le règlement numéro 480, intitulé « *RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENT* » soit adopté;

**QUE** la directrice-générale de la municipalité est autorisée par les présentes à afficher et à publier sur les journaux locaux tous les avis nécessaires à la procédure d'adoption de ce règlement;

**QU'**une copie certifiée conforme du règlement numéro 480 et de la résolution l'adoptant soit transmis à la MRC de Charlevoix;

2026-03-06

#### **7- AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 481**

---

AVIS est donné par, Cathy Tremblay, membre du conseil municipal, qu'un règlement sera soumis au conseil municipal pour adoption, dont un exemplaire est déposé devant le conseil municipal simultanément au présent avis de motion, concernant un règlement édictant le code d'éthique et de déontologie des élus-es municipaux.

2026-03-07

#### **8- PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 481 INTITULÉ « RÈGLEMENT ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS (ES) MUNICIPAUX »**

---

**ATTENDU QU'**en vertu de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, toute municipalité doit avoir un code d'éthique et de déontologie s'appliquant aux élus ;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été dûment donné par la conseillère Cathy Tremblay plus tôt lors de la présente séance ;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement numéro 481 a pour but de mettre à jour les règles de conduite des membres du conseil afin d'assurer l'intégrité et la transparence ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Cathy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal procède au dépôt du projet de règlement numéro 481 intitulé « Règlement édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus(es) municipaux » ;

**QUE** monsieur le maire présente les grandes lignes du projet de règlement;

**QUE** copie du projet de règlement soit mise à la disposition du public pour consultation dès maintenant.

2026-03-08

#### **9- SERVICE INCENDIE : DÉPÔT DU RAPPORT D'OPÉRATION EN MATIÈRE DE PROTECTION INCENDIE DE LA MRC DE CHARLEVOIX 2025**

---

Il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal prenne acte et adopte le Rapport d'opération en matière de protection incendie de la MRC de Charlevoix 2025.

2026-03-09

#### **10- SERVICE INCENDIE : DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS ANNUEL DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE POUR L'ANNÉE 2025**

---

**CONSIDÉRANT QUE** le Ministère de la Sécurité Publique demande de fournir un rapport sur l'état d'avancement en lien avec les objectifs du schéma de risques en incendie de la MRC de Charlevoix;

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport présente les 32 actions du schéma avec le pourcentage de réalisation de chacune des actions pour l'année en question ainsi que les effectifs humains et motorisés des différents services incendie;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont préalablement reçu copie de ce rapport;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal de Saint-Hilarion adopte le Rapport annuel d'activités 2025 démontrant l'avancement des réalisations par la municipalité des différents objectifs établis eu égard au schéma de couverture des risques en incendie.

2026-03-10

#### **11- ADOPTION DU PROGRAMME D'INSPECTION, D'ÉVALUATION ET DE REMPLACEMENT DES ÉQUIPEMENTS D'INTERVENTION DE LA MRC DE CHARLEVOIX**

---

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de l'adoption du schéma de couverture de risque incendie en février 2019 par la MRC de Charlevoix et les municipalités, divers programmes doivent être élaborés afin de répondre aux différentes actions dont le programme d'inspection, d'évaluation et de remplacement des équipements d'intervention;

**CONSIDÉRANT QUE** le but essentiel de ce programme est d'Assurer un niveau de performance acceptable des équipements et accessoires utilisés lors d'intervention;

**CONSIDÉRANT** les objectifs du programme sont de mettre en place et maintenir une routine d'entretien et d'inspection des équipements et accessoires utilisés, d'assurer un suivi et un renouvellement de l'inventaire de l'ensemble des équipements et accessoires utilisés et documenter les activités d'entretien et de réparations apportées aux équipements en vue de disposer de l'information précisant la nature des activités réalisées;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Ariane Boivin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal de Saint-Hilarion adopte le Programme d'inspection, d'évaluation et de remplacement des équipements d'intervention de la MRC de Charlevoix.

2026-03-11

#### **12- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE CONCERNANT LE VOLET COOPÉRATION ET GOUVERNANCE MUNICIPAL DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ, SOUS-VOLET COOPÉRATION INTERMUNICIPALE**

---

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Hilarion reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

**ATTENDU QUE** les organismes municipaux de Les Éboulements, Saint-Urbain et Saint-Hilarion désirent présenter un projet pour un partage de ressource en incendie dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la Municipalité de Saint-Hilarion à participer au projet;

Le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;

Le conseil nomme la municipalité des Éboulements, organisme responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

Le conseil désigne le maire et la directrice générale pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par l'organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

2026-03-12

### **13- DEMANDE AU FONDS FRR DE LA MRC DE CHARLEVOIX POUR LE PROJET DE « PUMPTRACK »**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite améliorer son offre d'infrastructures de loisir pour les jeunes et les familles ;

**CONSIDÉRANT** le projet de pumtrack en terre répond aux objectifs de la Politique d'investissement du Fonds Régions Ruralité (FRR) de la MRC de Charlevoix ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité s'engage à financer au moins 20 % du coût total du projet ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jimmy Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière de 10 000 \$ auprès de la MRC de Charlevoix dans le cadre du FRR 2026 pour le projet « Pumtrack en terre ».

**QUE** la directrice générale et greffière-trésorière et le maire sont autorisés à signer tous les documents relatifs à ce projet.

2026-03-13

### **14- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 174 – 9328-1350 QUÉBEC INC. (LOT 5 721 587)**

---

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de dérogation mineure a été déposée concernant l'immeuble situé au 354, route 138, portant le numéro de lot 5 721 587 au cadastre du Québec ;

**Demandeur:** 9328-1350 QUÉBEC INC.

**Adresse du projet :** 354, route 138 (lot 5 721 587)

**Mise en contexte**

La demande vise l'implantation d'une nouvelle construction à vocation commerciale comprenant deux logements situés à l'étage.

L'usage projeté est conforme à la réglementation municipale. Un permis d'accès du MTQ a été délivré.

**Nature de la demande**

Le demandeur sollicite une dérogation mineure afin de permettre que l'implantation du nouveau bâtiment soit située à **9,00 mètres de la marge avant**, alors que la norme prescrite dans la zone **M-1** (Route 138) est une marge avant minimale de **25 mètres**.

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a étudié la demande lors de sa réunion du 4 mars 2026 et a recommandé au conseil municipal d'accepter la demande ;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis public a été dûment publié le 17 février 2026 conformément à la loi ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jimmy Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

**D'ACCORDER** la dérogation mineure numéro 174 relative à l'immeuble situé au 354, route 138 (lot 5 721 587), afin de permettre une marge de recul avant minimale de 9,00 mètres.

**2026-03-14**

**15- AUTORISATION DU VERSEMENT ANNUEL À MESSIEURS HERMAN, LAVAL ET YOLAND AUDET AINSI QU'À MADAME LISE AUDET EN LIEN AVEC L'ACQUISITION DU TERRAIN PORTANT LE NUMÉRO DE LOT 5 719 475**

---

**CONSIDÉRANT** l'achat du lot 5 719 475 le 8 avril 2021, dont un versement de 50 000 \$ a été effectué à la signature de l'acte;

**CONSIDÉRANT** l'entente de paiement pour le solde en cinq (5) versements annuels égaux et consécutifs et dont le premier versement était dû et exigible au premier (1<sup>er</sup>) anniversaire de la date de l'acte notarié soit le 8 avril 2022 et les autres successivement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise le paiement du cinquième (5<sup>e</sup>) et dernier versement à messieurs Herman, Laval et Yoland Audet ainsi qu'à madame Lise Audet au montant de 30 000 \$;

**QUE** cette somme soit prise à même le surplus libre de la municipalité.

2026-03-15

**16- CHAMBRE DE COMMERCE DE CHARLEVOIX -INVITATION AU GALA CHARLEVOIX  
RECONNAÎT 2026**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu une invitation pour assister au Gala Charlevoix reconnaît de la Chambre de commerce de Charlevoix qui aura lieu le 26 jeudi 26 mars 2026 au Manoir Richelieu ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Cathy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil autorise l'achat d'un billet et la participation de monsieur le maire au Gala Charlevoix reconnaît.

2026-03-16

**17- OFFRE DE FORMATION APSAM - CREUSEMENT, EXCAVATION ET TRANCHÉE,  
TRAVAILLER DE FAÇON SÉCURITAIRE**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Urbain a invité la Municipalité de Saint-Hilarion à se joindre à la formation Creusement, excavation et tranchée offerte par l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur affaires municipales (APSAM);

**CONSIDÉRANT** que cette formation est pertinente pour les employés des travaux publics de la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal autorise l'inscription de quatre (4) employés à la formation offerte par l'APSAM au coût de 95\$ par participant, plus les frais de repas et de déplacement s'il y a lieu.

2026-03-17

**18- AUTORISATION D'ACHAT POUR LA FOURNITURE DE SYSTÈME DE PROTECTION  
CONTRE LES CHUTES DES INSTALLATIONS D'ESPACE CLOS**

---

**CONSIDÉRANT QUE** les employés effectuent périodiquement des travaux et des inspections nécessitant l'accès à des espaces clos en eau potable ou en eaux usées (Ex. réservoir, regards, etc.);

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit se conformer aux obligations applicables en matière de santé et sécurité du travail et fournir des équipements adéquats et sécuritaires pour protéger les employés ;

**CONSIDÉRANT QU'**il est requis d'acquérir un système de protection contre les chutes adapté aux installations d'espaces clos pour nos installations;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Ariane Boivin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal autorise l'achat d'un système de protection contre les chutes destiné aux interventions en espaces clos auprès du fournisseur SPI Santé Sécurité au coût de 11 150 \$ plus taxes.

2026-03-18

**19- AUTORISATION D'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS INCENDIE (HABITS DE COMBAT, CASQUES, ENSEMBLE POUR FEU DE FORÊT ET ENSEMBLE RTI « LIFEGUARD », VENTILATEUR, COUVERTURE ET BOYAUX)**

---

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'acheter de nouveaux équipements pour le service incendie adéquats pour les interventions courantes, incluant les feux de bâtiments, les feux de forêt et les incendies de véhicules électriques;

**CONSIDÉRANT QUE** des demandes de prix ont été faites à différents fournisseurs;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Ariane Boivin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal autorise l'achat de nouveaux équipements pour le service incendie, incluant notamment:

- Habits (2) de combat incendie au coût de 2 520 \$ chaque plus taxes chez L'Arsenal ;
- Casques (2) de protection au coût de 730 \$ chaque plus taxes chez l'Arsenal;
- Ensemble pour le combat des feux de forêt au coût de 3 743.58 \$ plus taxes chez 1200° Boivin et Gauvin;
- Ensemble d'intervention rapide (RTI) au coût de 5 048.32 \$ plus taxes chez 1200° Boivin et Gauvin ;
- Ventilateur, batterie et chargeur au coût de 7 570 \$ plus taxes chez l'Arsenal;
- Couverture incendie conçue pour les véhicules électriques 1 745 \$ plus taxes chez 1200° Boivin et Gauvin ;
- Boyaux d'incendie et les accessoires requis au coût de 1 272 \$ plus taxes chez l'Arsenal;

**QUE** les dépenses soit imputées au budget courant prévu pour le service incendie.

2026-03-19

**20- RENOUVELLEMENT DU PERMIS D'EXPLOITATION (DROITS DE DIFFUSION CINÉMA)**

---

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de renouveler le permis de cinéma requis pour la diffusion publique des soirées cinéma dans le cadre de la programmation d'activités annuelles;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Ariane Boivin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal autorise le renouvellement du permis de cinéma et le paiement des droits payables auprès du Ministère de la Culture et des Communications au montant de 73.75 \$;

**21- DÉCOMPTE #3 – RÉFECTION DU CHEMIN PRINCIPAL (ENTRE LA RUE DE LA SCIERIE ET LA RUE DES CHAMPS)**

---

Ce point est reporté.

2026-03-20

## 22- DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL À LA TABLE D'ACTION TERRITORIAL CÉMA SANTÉ CHARLEVOIX

---

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a été invitée à désigner un représentant pour siéger au sein du comité « Céma santé Charlevoix » ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal nomme officiellement le maire, Monsieur Patrick Lavoie, à titre de représentant de la municipalité au sein du comité « Céma santé Charlevoix ».

2026-03-21

## 23- ENVOL CHARLEVOIX : OFFRE DE BILLETS DE TIRAGE AU PROFIT DE L'ORGANISME

---

**CONSIDÉRANT QU'**Envol Charlevoix, qui a pour mission d'accompagner, d'informer, et d'offrir des services aux personnes vivants avec des limitations physiques, offre des billets de tirage au profit de son organisme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Cathy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal accepte de contribuer à la collecte de fonds et autorise l'achat de cinq (5) billets de tirage au coût de 10\$ chacun, pour un montant total de 50\$, auprès d'Envol Charlevoix;

2026-03-22

## 24- RENDEZ-VOUS NATIONALE DU DÉVELOPPEMENT LOCAL 2026

---

**CONSIDÉRANT** la prochaine édition du Rendez-vous national du développement local se tiendra les 21 et 22 avril 2026;

**CONSIDÉRANT QU'**un agent de développement est intéressé à y assister si les ateliers et conférences répondent aux besoins;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal autorise l'inscription au Rendez-vous national du développement local 2026 pour Alexis Tanguay au montant de 465 \$ plus taxes et ce après vérification de la pertinence des ateliers offerts;

**QUE** les dépenses inhérentes sont aussi autorisées et seront payables en partie par la subvention de coopération intermunicipale (formation agent de développement).

2026-03-23

## 25- TERRAIN DE MESSIEURS YVON ET ANDRÉ CLAVEAU

---

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a été approchée par un propriétaire de terrain situé sur le territoire de la municipalité de Saint-Hilarion, aux fins de donation dudit terrain à la municipalité ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'acquisition d'un immeuble par la municipalité entraîne des frais de transfert, notamment des frais de notaire, de quittance, d'arpentage, d'évaluation, ainsi que des frais futurs liés à l'entretien, à la gestion le cas échéant ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, après analyse, estime que l'acquisition de ce terrain ne répond pas aux besoins actuels de la municipalité et qu'elle engendrerait des coûts administratifs et opérationnels non justifiés ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Guylaine Morel et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

**QUE** le conseil municipal remercie les citoyens pour leur offre généreuse, mais décline formellement la proposition de donation du terrain identifié sous le lot 5 720 983 ;

**QUE** la directrice générale soit autorisée à communiquer cette décision aux citoyens concernés par écrit.

2026-03-24

## **26- AUTORISATION DE DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AUX CÉLÉBRATIONS LOCALES ET RÉGIONALES DE LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC**

---

**CONSIDÉRANT QU'**il y a eu le lancement d'un appel au recrutement de bénévoles, notamment par affichage, afin d'organiser les activités de la Fête nationale du Québec;

**CONSIDÉRANT QU'**advenant une réponse favorable de bénévoles, la tenue des activités pourra être assurée;

**CONSIDÉRANT QU'**une demande d'aide financière sera requise afin de soutenir l'organisation de ces activités;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Guylaine Morel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal autorise la présentation d'une demande d'aide financière au Programme d'assistance financière aux célébrations locales et régionales de la fête nationale du Québec au plus tard le 20 mars 2026.

2026-03-25

## **27- SOUMISSION POUR L'ACHAT DE LAMPES UV ET DE GAINES PROTECTRICES**

---

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de procéder à l'achat de lampes UV et de gaines protectrices afin d'assurer le bon fonctionnement et la protection des installations d'eau potable;

**CONSIDÉRANT** la soumission reçue à cet effet;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jimmy Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal accepte la soumission de Brault Maxtech pour la fourniture de six (6) lampes UV et six (6) gaines protectrices, au coût de 3 783.48 \$, plus les taxes applicables, et transport;

2026-03-26

## 28- SOUMISSION POUR L'ACHAT D'UN COLORIMÈTRE

---

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de procéder à l'achat d'un colorimètre afin d'assurer les analyses et le suivi requis des installations;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jimmy Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal autorise l'achat d'un colorimètre auprès de Veolia, au coût de 3 308 \$, plus les taxes applicables et transport.

2026-03-27

## 29- ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'ACHAT, À L'INSTALLATION ET À L'EXPLOITATION D'UN RÉSERVOIR INCENDIE – MUNICIPALITÉ DE SAINT-URBAIN ET MUNICIPALITÉ DE SAINT-HILARION

---

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités de Saint-Hilarion et de Saint-Urbain souhaitent collaborer à l'amélioration de leur couverture incendie respective ;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités ont convenu de partager les coûts et les responsabilités liés à l'acquisition, l'installation, la gestion et l'entretien d'un réservoir incendie souterrain ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet est évalué à un coût total estimé de 70 000 \$ ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente intermunicipale précise les rôles et responsabilités de chaque partie ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Dominique Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal autorise la conclusion d'une entente intermunicipale avec la municipalité de Saint-Urbain relative à l'acquisition, l'installation et l'exploitation d'un réservoir incendie.

**QUE** le maire, M. Patrick Lavoie, et la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Nathalie Lavoie, soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, ladite entente ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce projet.

Une copie de la présente résolution soit transmise à la municipalité de Saint-Urbain.

2026-03-28

## 30- ATELIER CONFÉRENCE GRATUIT DE FORMATION ALPHA CHARLEVOIX

---

**CONSIDÉRANT QUE** Formation Alpha Charlevoix souhaite offrir un atelier-conférence gratuit aux citoyens ce printemps ;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de la municipalité à promouvoir le développement des compétences numériques et l'accès aux services d'aide ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Guylaine Morel, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil autorise la tenue d'un atelier-conférence gratuit, animé par Formation Alpha Charlevoix, au printemps 2026;

« **Le conseiller Jean-Claude Junior Tremblay quitte la séance à 20 h 01 soit après le point 30 de l'ordre du jour pour répondre à un appel incendie à titre de pompier volontaire** ». **Le quorum est maintenu car six (6) membres présents.**

### **31- REPRÉSENTATION, INFORMATIONS ET SUIVIS DIVERS**

---

### **32- COURRIER**

---

- Campagne 2026 du Mois de l'arbre et des forêts;
- Entente d'entraide avec La Malbaie- schéma couverture de risques;
- Offre de renouvellement de l'entente annuel Le Charlevoisien;
- Chevaliers de Colomb, conseil 9344 : Lettre de remerciement pour la participation au brunch annule du 19 octobre 2025
- Mémoires vivantes de Charlevoix : Demande de financement;
- Lettre de Fanny Bergeron – circulation rang 1;

### **33- AFFAIRES NOUVELLES**

---

2026-03-29

#### **33.1 GRAND PRIX CYCLISTE ET LE GRANDFONDO DE CHARLEVOIX ; DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE ET D'AFFICHAGE TEMPORAIRE POUR LA 28<sup>e</sup> ÉDITION**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu une demande des organisateurs des Grands Rendez-Vous Cyclistes de Charlevoix (GRVCC) sollicitant l'appui de la municipalité pour le passage des cyclistes et l'installation d'affichage temporaire sur les routes du territoire le dimanche 31 mai 2026, dans le cadre de la 28<sup>e</sup> édition de l'événement ;

**CONSIDÉRANT QUE** les épreuves, incluant l'étape « Le Routier » du Grand Prix Cycliste et l'épreuve du Granfondo, sont sanctionnées par la Fédération québécoise des sports cyclistes (FQSC), garantissant ainsi un encadrement professionnel et sécuritaire ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Cathy Tremblay et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise le passage des cyclistes sur les routes de son secteur, ainsi que l'installation d'affichage temporaire nécessaire au bon déroulement de l'événement, le dimanche 31 mai 2026 pour les épreuves suivantes :

- **Étape le Routier du Grand Prix Cycliste**,  
3 parcours entre 61 et 130 km sur les routes de Charlevoix;
- **Épreuve le Granfondo**,  
2 parcours variant entre 61 et 87 km sur les routes de Charlevoix

**QUE** copie de la présente résolution soit transmise aux organisateurs des Grands Rendez-Vous Cyclistes de Charlevoix pour information et suivi.

2026-03-30

### 33.2 FÊTE DE PÂQUES

---

**CONSIDÉRANT QU'**une fête familiale de Pâques avec diverses activités (heure du conte, atelier de fabrication de chocolat, bricolage, petite ferme, chasse aux œufs, etc.) est prévue le samedi 4 avril 2026 au Chalet des sports ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Ariane Boivin et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

**QUE** le conseil municipal autorise la tenue de la fête de Pâques familiale au Chalet des sports le samedi 4 avril 2026 ;

**QU'**une dépense maximale de 1 100 \$ soit autorisée pour la réalisation de cet événement.

2026-03-31

### 33.3 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À L'ATTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE LA MARC DE CHARLEVOIX (FÊTE DE PÂQUES)

---

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite organiser une fête de Pâques;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet est admissible et s'inscrit dans les objectifs de l'Entente de développement culturel liant la Municipalité et la MRC de Charlevoix ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Ariane Boivin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal autorise le dépôt d'une demande d'aide financière auprès de la MRC de Charlevoix dans le cadre de l'Entente de développement culturel pour la réalisation de la fête familiale ;

**QUE** la Municipalité s'engage à respecter les conditions de l'Entente et à assumer la part non financée du projet.

2026-03-32

### 33.4 AUTORISATION D'ACHAT POUR LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS PRÉVUS DANS L'ENTENTE DE PARTENARIAT DU PROJET CIRCONFLEXE DE L'ULSCN

---

**CONSIDÉRANT** que les municipalités de Saint-Hilarion, Les Éboulements, l'Isle-aux Coudres et Petite-Rivière Saint-François ont obtenu une subvention de 30 000 \$ (7 500 \$ chacune) de l'ULSCN pour l'achat d'équipements pour leur point de service de prêt d'équipements gratuits dans le cadre du projet « Circonflexe » ;

**CONSIDÉRANT QU'**une aide supplémentaire a été demandée à la MRC de Charlevoix pour bonifier de 2 500 \$ par municipalité pour un budget total de 10 000 \$;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de procéder à l'acquisition des divers équipements de la liste soumise lors de la demande;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Guylaine Morel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal autorise l'achat des équipements requis dans le cadre du projet Circonflexe ;

**QUE** cette dépense soit financée à même la subvention accordée par l'ULSCN ainsi qu'à même la bonification de la MRC de Charlevoix, le cas échéant.

2026-03-33

### **33.5 SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE 2026 : ACTIVITÉ RECONNAISSANCE DES BÉNÉVOLES**

---

**CONSIDÉRANT** que la Semaine de l'action bénévole se déroule du 19 au 25 avril 2026 ;

**CONSIDÉRANT** le souhait de la municipalité de souligner l'apport essentiel des bénévoles à la vie communautaire en organisant un souper de reconnaissance ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Cathy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal autorise la tenue du souper de reconnaissance des bénévoles le lundi 20 avril 2026 ainsi que les dépenses nécessaires pour sa réalisation.

2026-03-34

### **33.7 ACHAT D'UN ORDINATEUR PORTABLE**

---

**CONSIDÉRANT** que le directeur des travaux publics a besoin d'un nouvel ordinateur portable;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jimmy Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal autorise l'achat d'un ordinateur portable pour le directeur des travaux publics.

### **34- PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Une période de questions a été tenue.

2026-03-35

### **35- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE OU AJOURNEMENT**

---

La levée de l'assemblée est proposée par Jimmy Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents. Il est 20 h 31.

---

**Patrick Lavoie, maire**

---

**Nathalie Lavoie, directrice générale et  
greffière-trésorière**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, soussignée, Nathalie Lavoie, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que la Municipalité Paroisse de Saint-Hilarion dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

---

**Nathalie Lavoie,**  
**Directrice générale et greffière-trésorière**

#### **ATTESTATION DU MAIRE**

Je, Patrick Lavoie, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

---

**Patrick Lavoie, maire**

#### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

Le présent procès-verbal est toutefois sujet, conformément aux dispositions de l'article 201 du Code municipal du Québec, à l'approbation du conseil municipal, ce qui implique que son contenu pourra être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 13 avril 2026. En conséquence, soyez avisés que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.